



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 3 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSE, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BROSSARD à M. BALDES, Mme HIMPENS à Mme GIROTTI, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme MERCHADOU, M. RENAUD à Mme SENTIER

### Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 21  
Conseillers votants : 26

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **14 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ÉTEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL M14**

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Madame la Trésorière a transmis la liste des titres irrécouvrables concernant les exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 pour un montant total de 4 442,40 €. Ces titres n'ont pu être recouverts en raison des jugements d'effacement de dettes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'effacement de ces titres à l'article 6542 du chapitre 65 du budget principal M14.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 28 octobre 2021 et a émis un avis favorable.

#### **Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 16/11/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20211109-66200A-BF-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE